

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERDIS
SEANCE DU 28 MARS 2025**

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 045-214502296-20250328-DCM2025_011-DE



Date de convocation

21 mars 2025

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 22

Présents : 14

Votants : 19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-huit mars**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 21 mars par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Dominique DENIS (procuration de Pierre GRANDJEAN), Jean-François LEFEBURE (procuration de Maryse TRIPIER), Sophie MALGOURIS, Philippe GILLET (procuration de Sylvain GALOPIN), Monique PIOT, Frédéric GOSSELIN, Charbel EL HANNA (procuration de Diane DE BELLESCIZE), Christine OUTREVILLE, Stéphanie WURPILLOT, Virginie PRESLES, Jean-Loup OUDIN, Gratiane DES DORIDES (procuration de Danielle DUMONT), Jean-Jacques ARVY, Madeleine OLANIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Maryse TRIPIER (procuration à Jean-François LEFEBURE), Sandrine GUILLOCHON, Diane DE BELLESCIZE (procuration à Charbel EL HANNA), Sylvain GALOPIN (procuration à Philippe GILLET), Danielle DUMONT (procuration à Gratiane DES DORIDES), Pierre GRANDJEAN (procuration à Dominique DENIS)

Absent : Julien SCIAUVAUD

Charbel EL HANNA est nommé secrétaire de séance.

2025-011 : Budget principal / Compte financier unique 2024

Madame l'adjointe au maire Dominique DENIS, rapporteur de la commission Finances, rappelle à l'assemblée que le compte financier unique (CFU) se substitue désormais au compte administratif et au compte de gestion, auparavant produits en fin d'exercice comptable.

Une note synthétique de présentation, annexé à la présente délibération, a été transmis aux conseillers municipaux.

A l'issue de la présentation du CFU, Monsieur le Maire Philippe MOREAU quitte la salle.

Madame Madeleine OLANIER, doyenne de l'assemblée, est élue présidente de séance et invite le Conseil Municipal à voter le compte financier unique du budget principal qui donne les résultats suivants :

Résultats budgétaires de l'exercice

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	611 375,59 €	2 295 779,56 €
Dépenses	646 704,19 €	1 879 321,77 €
Résultat	-35 328,60 €	416 457,79 €

Résultats d'exécution

	Résultat de clôture exercice 2023	Part affectée à l'investissement 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture exercice 2024
Investissement	-150 468,85 €	0.00 €	-35 328,60 €	-185 797,45 €
Fonctionnement	707 948,97 €	400 271,90 €	416 457,79 €	724 134,86 €

Résultat cumulé

	Investissement	Fonctionnement
Résultat exercice	-35 328,60 €	416 457,79 €
Résultats antérieurs reportés	-150 468,85 €	307 677,07 €
Résultat de clôture	-185 797,45 €	724 134,86 €
Solde restes à réaliser exercice	47 043,85 €	0,00 €
Résultat cumulé	-138 752,50 €	724 134,86 €

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la note synthétique de présentation du compte financier unique 2024, pour le budget principal,

Vu le compte financier unique 2024 du budget principal,

Considérant que le CFU me en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Entendu la présentation de Madame l'adjointe au maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le conseil municipal :

- APPROUVE le compte financier unique 2024 du budget principal,
- DONNE pouvoir au maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU



MAIRIE

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
 Reçu en préfecture le 04/04/2025
 Publié le
 ID : 045-214502296-20250328-DCM2025_011-DE

BUDGET PRINCIPAL / COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

I/ Eléments de contexte – Présentation de la Commune

La Commune de Nogent sur Vernisson compte 2 605 habitants (chiffres INSEE à compter du 1^{er} janvier 2024). Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Commune est membre de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, issue de la fusion des anciennes communautés de communes de Châtillon-Coligny, de Bellegarde et de Lorris.

Le centre-bourg de la Commune est enserré entre la RD2007 à l'est et la voie de chemin de fer Paris-Nevers à l'ouest. Dans les années 70, a été créé le Domaine du Baugé, qui compte aujourd'hui environ 400 maisons d'habitation, au sud du centre-bourg.

La Commune de Nogent sur Vernisson possède un certain nombre d'équipements communaux à destination de sa population : un pôle sportif (gymnase, dojo, stade de football, courts de tennis et tennis couvert), des salles communales (maison des associations, château), une médiathèque communale avec salle d'exposition.

Deux écoles publiques sont présentes sur son territoire :

- Une école maternelle, qui compte quatre classes depuis la rentrée 2022-2023, située rue de Montbouy,
- Une école élémentaire, qui compte six classes depuis la rentrée scolaire 2022-2023, située rue de Montbouy.

Un restaurant scolaire, situé sur le site de l'école élémentaire, accueille les enfants des deux écoles. La Commune met en place également un service de garderie périscolaire à destination des enfants des deux écoles.

A l'est de la RD2007, le Domaine des Barres regroupe un certain nombre d'institutions : une annexe du LEGTA du Chesnoy, avec environ 200 étudiants, l'arboretum national des Barres, l'INRAE, l'IGN.

II/ Ressources et charges des sections de Fonctionnement et d'Investissement

Section de Fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chapitres budgétaires	CA 2023	CFU 2024	Chapitres budgétaires	CA 2023	CFU 2024
011- Charges de gestion	694 070.67 €	707 398.61 €	70- Vente de produits fabriqués	127 343.68 €	140 793.76 €
012- Charges de Personnel	965 380.39 €	982 960.83 €	73- Impôts et taxes	1 505 491.36 €	514 977.79 €
			731- Fiscalité locale		999 057.84 €
014- Atténuation de produits	0.00 €	1 018.00 €	74- Dotations et subventions	531 005.99 €	546 538.67 €
65- Autres charges de gestion	132 102.19 €	121 328.75 €	75- Autres produits de gestion	44 428.58 €	62 089.24 €
66- Charges financières	36 144.84 €	33 009.68 €	13- Remboursement sur rémunération	14 903.51 €	4 783.13 €
67- Charges exceptionnelles	433.82 €	0.00 €	77- Produits divers	997.36 €	1 996.00 €
68- Dotations aux provisions	1 000.00 €	1 000.00 €	78- Reprise amortissements / provisions	101.88 €	291.96 €
042- Opération d'ordre de transfert	0.00 €	32 605.90 €	042- Opération d'ordre de transfert	0.00 €	25 251.17 €
Total Dépenses	1 829 131.91 €	1 879 321.77 €	Total Recettes	2 224 272.36 €	2 295 779.56 €
			Résultat de l'exercice	395 140.45 €	416 457.79 €
			Résultat de l'exercice avec N-1	707 948.97 €	724 134.86 €

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2024 sont en hausse (+ 71 000 euros environ). La stabilité sur l'exercice 2024 permet d'obtenir un résultat 2024 à affecter sur l'exercice 2025 (724 134.86 euros (+17 000 euros environ par rapport à l'exercice précédent)).

Concernant les recettes de fonctionnement 2024, hors résultat reporté, les points principaux à souligner sont les suivants :

- Hausse des ventes de produits (chap. 70), avec notamment le fonctionnement des services périscolaires (106 993.33 euros), la mise à disposition des services communaux (17 341.29 euros), les concessions dans le cimetière (5 555 euros) et les charges locatives (10 492.14 euros).
- Hausse des recettes liées aux impôts et taxes (chap. 73 et 731), avec les produits des contributions directes (806 998 euros), le produit de la taxe sur l'électricité (74 486.66 euros), le fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales (33 598 euros), la taxe additionnelle aux droits de mutation (53 886.65 euros), et la taxe sur les pylônes électriques (113 598 euros).
- Hausse des dotations et subventions (chap. 74), avec notamment la DGF (127 022 euros), le versement des allocations compensatrices pour la baisse de produit de taxe foncière suite à l'abattement sur les valeurs locatives des établissements industriels (157 978 euros), la dotation de solidarité rurale (171 115 euros), l'attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (60 389.79 €), la dotation de l'état pour les titres sécurisés (9 500 euros) et les différentes aides de l'état (20 533.88 euros).
- Baisse des remboursements sur rémunération (chap. 13) à 4 783.13 euros, dont le montant perçu est lié aux absences pour maladie des agents, et permet de compenser l'augmentation de la masse salariale en cas de remplacement,
- Hausse des recettes liées aux autres produits de gestion (locations, etc.) à 62 089.24 euros, avec notamment des remboursements de l'assurance suite à la prise en charge de sinistres et la régularisation des loyers d'antenne sur le château d'eau.

Dépenses de fonctionnement

A périmètre constant, les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse sur l'exercice 2024, et s'établiront à 1 879 321.77 euros, contre 1 829 131.91 euros en 2023.

- Légère augmentation des charges à caractère général à hauteur de 707 398.61 euros. Quelques dépenses à noter : l'alimentation pour le restaurant scolaire pour 80 682.94 €, les fluides des bâtiments (eau / électricité / combustibles) pour 164 818.37 €, les fournitures diverses (entretien, petit équipement, voirie) pour 58 016.71 €, les fournitures administratives des services pour 7 887.48 €, les différents contrats de prestations extérieurs (éco pâturage, entretien des espaces verts et de l'étang du gué mulet, balayage des rues, dé pigeonnage) pour 53 351.91 €, les frais de formations apprentissage pour 5 985 €, les frais liés aux manifestations et aux relations publiques pour 41 441.37 € (fête du 13 juillet 7 000 € ; inauguration étang de la chevalerie 1 500 € ; concerts de poche 3 000 € ; etc.)
- Hausse des charges de personnel (chap.012) qui s'établit à 982 960.83 euros, avec notamment la prise en compte des mesures réglementaires et catégorielles, le recours au personnel extérieur pour une externalisation de certaines missions d'entretien des locaux et les remplacements notamment sur le site des écoles.
- Légère baisse des autres charges de gestion (chap. 65), avec le passage de 6 à 5 adjoints au maire sur la moitié de l'exercice, la stabilité du niveau de subventions aux associations et le maintien de la subvention de fonctionnement versée par la Commune au CCAS (18 000 euros).
- Baisse des charges financières (chap. 66), retraçant le remboursement des intérêts des emprunts, notamment en raison de deux emprunts contractés pour l'école élémentaire et dont le taux d'intérêt est adossé au livret A.
- Ecritures budgétaires réalisées à hauteur de 32 605.90 euros (chap. 042) avec la mise en place l'amortissement de certaines dépenses d'investissement, et la cession de deux véhicules (tondeuses) des services techniques.

Section d'Investissement

Dépenses

Recettes

Chapitres budgétaires	CA 2023	CFU 2024	Chapitres budgétaires	CA 2023	CFU 2024
15- Provisions risques et charges	0.00 €	€	10- Dotations, fonds divers	548 567.13 €	473 733.45 €
16- Emprunts et dettes	148 657.07 €	149 523.46 €	13- Subventions d'investissement	114 915.88 €	82 959.60 €
20- Immobilisations incorporelles	40 421.89 €	30 501.25 €	16- Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	250.00 €
21- Immobilisations corporelles	254 808.13 €	126 650.64 €	23- Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €
23- Immobilisations en cours	98 477.28 €	292 951.03 €	040- Opérations d'ordre de transfert	0.00 €	32 605.90 €
040- Opérations d'ordre de transfert	0.00 €	25 251.17 €	041- Opérations patrimoniales	47 027.34 €	21 826.64 €
041- Opérations patrimoniales	47 027.34 €	21 826.64 €			
Total Dépenses	589 391.71 €	646 704.19 €	Total Recettes	710 510.35 €	611 375.59 €

Restes à Réaliser - Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Chapitres budgétaires	Montant	Chapitres budgétaires	Montant
20- Immobilisations incorporelles	10 501.92 €	13- Subventions d'investissement	95 196.99 €
21- Immobilisations corporelles	37 651.12 €		
Total RàR Dépenses	48 153.04 €	Total RàR Recettes	95 196.99 €
		Solde des restes à réaliser 2023	47 043.95 €

Recettes d'Investissement

Les recettes d'investissement 2024 sont en baisse par rapport à 2023.

- Les dotations et fonds divers sont en baisse (-75 000 euros environ), avec un versement du FCTVA sur les dépenses réalisées en 2023 en baisse (54 833.26 euros), et une baisse l'affectation du résultat N-1 en excédents de fonctionnement capitalisés à hauteur de 400 271.90 euros (-18 000 euros).
- Les subventions d'investissement sont également en baisse, s'établissant à 82 959.60 euros, en raison notamment de subventions accordées mais non perçues.

Dépenses d'Investissement

En prenant en compte le solde d'exécution reporté déficitaire de l'exercice 2023, les dépenses d'investissement 2024 sont clôturées en baisse par rapport à l'exercice précédent, à hauteur de 797 173.04 euros, hors restes à réaliser, contre 860 979.20 euros en 2023.

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2024, hors AP/CP, sont les suivantes :

Sur le chapitre 20 / Immobilisations incorporelles

- Etude MOE / Aménagement de la traversée du centre-bourg : 12 840 €
- Etude thermique et étude de faisabilité géothermique : 7 344 €
- Logiciels métiers Mairie : 7 781.12 €
- Logiciels Enfance : 2 536.13 €

Sur le chapitre 21 / Immobilisations corporelles

- Acquisition parcelles site de l'étang du gué mulet : 1 245.80 €
- Portail pour futur accès parc du château : 1 533 €
- Fontaine à eau Restaurant scolaire : 2 349.50 €
- Abri-vélo gymnase : 6 056.40 €
- Végétalisation place de la République : 29 400 €
- Trottoirs rue de Varennes : 10 246.15 €
- Reprise bordure rue de Verdun : 2 774.18 €
- Panneaux de signalisation : 4 976.92 €
- Sonorisation des rues : 10 990 €
- Poteau d'incendie : 2 952.36 €
- Tracteur tondeuse ST : 13 200 €
- Serveur informatique mairie : 5 701 €
- Armoire de brassage mairie : 391 €
- Ecran ordinateur ST : 689 €
- Postes informatiques urbanisme et police : 2 048 €
- Caméra piéton police : 680.40 €
- Lit superposé école maternelle : 904.80 €
- Coffre-fort mairie : 1 465.15 €
- Chariot livres médiathèque : 416.22 €
- Armoire réfrigérée château : 1 466.15 €
- Armoire réfrigérée restaurant scolaire : 4 436.12 €



- Armement police : 4 327.75 €
- Balises individuelles de sécurité (site des écoles et travailleurs isolés) : 13 254.38 €
- Barnums : 2 700 €
- Housses octobre rose : 1 169.40 €
- Bannières entrée de ville : 1 568.60 €

Sur le chapitre 23 / Immobilisations en cours

- Rénovation des berges de l'étang de la chevalerie et du moine (dispositif de vidange) : 100 007.83 €
- Rénovation des trottoirs rue Curie : 121 200 €

Trois AP/CP ont été créées et/ou révisées sur le budget primitif 2024 au chapitre 23 (immobilisations en cours) ; leurs exécutions sur l'exercice 2024 sont les suivantes :

Autorisations de programme à réviser	AP Opération	2021	2022	2023	2024	BP 2025
Extension et rénovation de l'hôtel de ville	200 000,00 €	5 206,20 €	2 400,00 €	00,00 €	2 295,00 €	172 393,80 €
Liaison douce centre-bourg/Baugé	417 960,00 €			4 680,00 €	8 802,00 €	382 280,00 €
Cimetière	95 000,00 €			0,00 €	60 646.20 €	30 000,00 €

Les dépenses d'investissement restant engagées, à inscrire en restes à réaliser sur le prochain exercice, sont les suivantes :

Sur le chapitre 20 / Immobilisations incorporelles

- Etude thermique et étude de faisabilité géothermique : 10 501.92 €

Sur le chapitre 21 / Immobilisations corporelles

- Eclairage médiathèque : 2 082 €
- Chaudière bois site des écoles : 12 321.32 €
- Places de parking enherbées étang du gué mulet : 19 342.80 €
- Sonorisation du gymnase : 3 905 €

III/ Présentation agrégée du budget principal et du budget annexe

Section d'investissement	BP 2024	CFU 2024	RàR 2024
Dépenses	1 629 857.53 €	891 858.49 €	249 042.92 €
Recettes	1 629 857.53 €	1 235 165.99 €	95 196.99 €
Section de fonctionnement	BP 2024	CFU 2024	RàR 2024
Dépenses	2 632 003.07 €	2 054 481 23 €	0.00 €
Recettes	2 632 003.07 €	2 887 948.92 €	0.00 €
Total des Dépenses	4 261 860.60 €	2 946 339.72 €	249 042.92 €
Total des Recettes	4 261 860.60 €	4 123 114.91 €	95 196.99 €
Solde	0.00 €	1 176 775.19 €	-153 845.93 €

IV/ Niveaux d'Épargne Brute et d'Épargne Nette

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
Excédent de fonctionnement reporté N-1	310 017,93 €	312 808.52 €	307 677.07 €
Recettes réelles de fonctionnement	2 124 946.18 €	2 224 272.36 €	2 295 779.56 €
Sous-total Recettes de fonctionnement	2 434 964.11 €	2 537 080.88 €	2 603 456.63 €
Dépenses réelles de fonctionnement	1 671 976,00 €	1 792 987,07 €	1 846 312.09 €
Marge brute ou épargne de gestion	762 718.11 €	744 093,81 €	757 144.54 €

Frais financier DF chapitre 66	31 913,38 €	36 14	
Epargne brute	731 074.73 €	707 94	
Capital de la dette DI chapitre 16	148 058,36 €	148 657,07 €	149 523.46 €
Epargne nette	583 016.37 €	559 291,90 €	574 611.40 €

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 045-214502296-20250328-DCM2025_011-DE



L'épargne de gestion permet de dégager les marges de manœuvre de la Commune pour la gestion des services publics. L'épargne brute (épargne de gestion – intérêts des emprunts) doit permettre, d'une part le remboursement du capital de la dette, et d'autre part l'engagement d'investissements sur fonds propres. L'épargne nette (épargne brute – capital de la dette) correspond donc aux marges de manœuvres de la Commune en matière d'investissements.

V/ Niveau d'endettement et capacité de désendettement

Les emprunts contractés par la Commune correspondent aux trois opérations d'équipements suivantes :

- Construction de la médiathèque communale : emprunt de 500 000 euros / extinction en juillet 2026
- Extension et rénovation de l'école élémentaire : 3 emprunts pour un montant total d'1 200 000 euros, détaillés ci-après :
 - Emprunt de 600 000 euros / extinction en février 2034
 - Emprunt de 300 000 euros / extinction en mai 2034
 - Emprunt de 300 000 euros / extinction en février 2029
- Construction de l'école maternelle : emprunt d'1 000 000 euros / extinction en août 2039

La Commune a remboursé en 2020 le capital de l'emprunt-relais contracté pour la construction de l'école maternelle, d'un montant de 300 000 euros, permettant ainsi de réduire le poids de la dette constaté à la clôture de l'exercice 2019.

Le tableau ci-après détaille l'évolution de la dette de la Commune sur les trois derniers exercices.

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
Capital restant dû au 01/01/N	1 755 279,11 €	1 607 220,75 €	1 458 563.68 €
Remboursement capital de la dette	148 058,36 €	148 657,07 €	149 273.46 €
Nouvel emprunt	0,00 €	0,00 €	0.00 €
Capital restant dû au 31/12/N	1 607 220,75 €	1 458 563,68 €	1 309 314.85 €
Variation de l'encours			
Encours de la dette en € / habitant	611,81 €	558,41 €	502.61 €
Poids de la dette en années de recettes courantes	0,76	0,66	0.58
Poids de la dette en années d'épargne brute	2,20	2,06	1.81

Pour information, le tableau ci-après présente une mise en perspective de l'encours de la dette par habitant et de la capacité de désendettement de la commune avec les communes de même strate démographique et/ou avec l'ensemble des communes toutes strates confondues.

	Nogent sur Vernisson 2024	Niveau moyen 2023 Communes strate 2 500 à 5 000 hab
Encours de la dette en € / habitant	502.61 €	700,00 €
Capacité de désendettement en année (poids dette / épargne brute)	1.81 ans	3,4 ans

VI/ Taux d'imposition

Les taux d'imposition communaux votés pour l'exercice 2024 s'établissent comme suit :

Taxes locales	Nogent sur Vernisson Taux 2024	Taux départemental Moyen	Taux national Moyen
Taxe foncière (bâti)	31,88	47,57	38,28
Taxe foncière (non bâti)	28,46	46,11	50,44
Taxe d'habitation	11,81	21,85	22,98

VII/ Principaux ratios

Informations financières / Ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement / population	708.91
Recettes réelles de fonctionnement / population	871.60
Dépenses d'équipement brut / population	172.78
DGF / population	114.45
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	53.23 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	87.82 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	17.70 %
Taux Epargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement)	18.67 %
Taux Epargne nette ((épargne brute-remboursement dette en capital) / recettes réelles de fonct.)	12.08 %
Ratio d'endettement (encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement)	64.24 %

VIII/ Effectifs de la Collectivité et charges de personnel

Les charges de personnel (chapitre budgétaire 012) sont en hausse sur l'exercice 2024 et sont clôturées à hauteur de 982 960.83 euros (voir détails ci-dessus).

Les effectifs de la Collectivité s'établissent au 31 décembre 2024, comme suit :

Emplois permanents au 31 décembre 2024

Grades	Catég	Emplois budgétaires en ETP			Effectifs pourvus en ETP		
		TC	TNC	Total	Titul	Non Titul	Total
Filière administrative		4	2,51	6,51	3,71	0	3,71
Attaché	A	1	0	1	1	0	1
Rédacteur	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint ppl 2ème classe	C	1	0,8	1,8	0	0	0
Adjoint administratif	C	1	1,71	2,71	2,71	0	2,71
Filière technique		9	4,44	13,44	10,24	0	10,24
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint ppl 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint ppl 2ème classe	C	2	0,84	2,84	0,84	0	0,84
Adjoint technique	C	5	3,60	8,60	7,40	0	7,40
Filière sociale		2	0,51	2,51	2	0	2
Atsem 1ère classe	C	2	0,51	2,51	2	0	2
Filière culturelle		2	0	2	1	0	1
Assistant de conservation	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint patrimoine	C	1	0	1	1	0	1
Filière animation		1	0,34	1,34	0,34	0	0,34
Animateur	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint animation	C	0	0,34	0,34	0,34	0	0,34
Filière police		2	0	2	1	0	1
Brigadier-Chef de PM	C	2	0	2	1	0	1
Total général		20	7,80	27,80	18,29	0	18,29

Agents non titulaires au 31 décembre 2024

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le



ID : 045-214502296-20250328-DCM2025_011-DE

Sur emplois non permanents

	Catég	ETP	Observations
Adjoint technique	C	0.66	Besoins Service Enfance Jeunesse
Adjoint technique	C	0.52	Besoins Services Enfance Jeunesse + Entretien des locaux
Adjoint technique	C	0,56	Besoins Service Enfance Jeunesse
Adjoint d'animation	C	0.34	Besoins Service Enfance Jeunesse
Adjoint d'animation	C	0.44	Besoins Service Enfance Jeunesse
Apprenti Petite Enfance	C	1	Contrat d'apprentissage Ecole maternelle
Apprenti paysagiste	C	1	Contrat d'apprentissage aux Services Techniques